

N°5 - JUIN 2024

MON CANAL

La lettre d'actualités



@SCSNE

EN CE MOMENT DANS LE
SANTERRE HAUTE-SOMME

RENDEZ-VOUS

Ouverture du parcours « Sur la voie du Canal Seine-Nord Europe aux étangs de Cléry-sur-Somme » le 28 juin



DÉVOIEMENT DE RÉSEAUX

À partir de juin 2024



CAPCANAL

Abonnez-vous à la nouvelle newsletter du Canal

LE DÉMARRAGE
DES TRAVAUX
SE PROFILE

L'enquête publique environnementale du Canal Seine-Nord Europe s'est récemment achevée. Elle a permis de recueillir vos points de vue et questionnements sur l'insertion du Canal dans son territoire, enrichissant la réflexion commune. La conclusion positive de cette étape nous rapproche ainsi de l'autorisation environnementale nécessaire au démarrage des travaux. En attendant, les chantiers se préparent avec, entre autres, les premiers dévoiements de réseaux.

Le Canal avance donc, et la Société du Canal Seine-Nord Europe poursuit sa démarche de dialogue et de partage avec le territoire. Dans cette optique, un parcours informatif intitulé « Sur la voie du Canal Seine-Nord Europe aux étangs de Cléry-sur-Somme » ouvrira dès la fin du mois de juin. Conçu avec la participation du Département de la Somme et de la Commune de Cléry-sur-Somme, il offre un éclairage sur le Canal et son projet environnemental au cœur d'un site à la biodiversité remarquable. Je vous invite à le découvrir et, plus largement, à continuer à vous intéresser au Canal et à son actualité, notamment en vous abonnant à sa nouvelle newsletter CapCanal.

Sur une note plus personnelle, je quitterai prochainement mes fonctions de directrice de territoire du Santerre-Haute-Somme pour occuper un poste de Directrice adjointe du service foncier et maîtrise des emprises au sein de la SCSNE. Je tiens à vous remercier pour l'accueil chaleureux et la qualité des échanges que j'ai pu vivre en occupant ce poste.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro de la lettre territoriale et vous salue.



Ellody Coffin,
Directrice du territoire Santerre -
Haute-Somme

La Société du Canal Seine-Nord Europe (SCSNE) est le maître d'ouvrage du projet. Établissement Public Local, elle est pilotée par la Région des Hauts-de-France, les Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, en partenariat avec l'État et l'Union européenne.

**SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Restons connectés

santerre.hautesomme@scsne.fr
www.canal-seine-nord-europe.fr



COMPRENDRE LES PROCÉDURES DE MAÎTRISE FONCIÈRE

RAPHAËL MOIZARD



La réalisation du Canal Seine-Nord Europe nécessite de vastes emprises et donc un volet foncier important. C'est pourquoi la SCSNE finance un Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE), une procédure pilotée par le Département de la Somme, qui vise à réorganiser et optimiser l'utilisation des terres. Raphaël Moizard, chargé de mission pour l'AFAFE lié au Canal Seine-Nord Europe au sein du Département de la Somme, nous en dit plus.

Pourquoi un AFAFE dans le cadre du Canal ?

L'AFAFE répond à une obligation réglementaire. Il permet de réorganiser le parcellaire agricole autour du Canal et d'en libérer les emprises. Sur ce point, un long travail a été mené pour limiter le prélèvement foncier afin de restituer aux agriculteurs leur outil de travail.

Concrètement, la SCSNE a constitué des réserves foncières afin de pouvoir les proposer aux agriculteurs en échange des parcelles nécessaires à la construction du Canal. La redistribution de ces terres de réserve, et plus largement de l'ensemble des terres en apport dans l'opération, offre la capacité de reconstituer des îlots de culture regroupés et rapprochés des centres d'exploitation. Les agriculteurs bénéficient ainsi de parcelles de surface et de qualité équivalentes et de nouveaux chemins et réseaux d'irrigation. Pour eux, cela se traduit par un gain de temps et d'efficacité dans l'exploitation des terres, et finalement, un gain financier.

Comment les communes sont prises en compte ?

L'AFAFE offre aux communes la possibilité de réserver des terrains pour leurs propres besoins, ce qui leur permet de développer des projets locaux. De plus, tout le réseau de chemins créé ou recréé est élaboré en concertation avec les communes et validé en conseil municipal, garantissant la prise en compte de leurs besoins et avis.

Et l'environnement dans tout ça ?

La réorganisation parcellaire permet d'agir sur des problématiques environnementales très locales. Du point de vue de la biodiversité, des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour recréer les éléments environnementaux, dans le cadre des travaux connexes. Par exemple, la préservation ou la reconstitution de haies, de bandes enherbées, de talus boisés jouent un rôle très important dans la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols et dans la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère. L'aménagement foncier est respectueux de l'environnement ; c'est en cela une amélioration des pratiques par rapport aux anciens remembrements.

À ce jour, où en est l'AFAFE ?

Une commission composée d'élus, d'agriculteurs, de conseillers départementaux, et de spécialistes de l'environnement a défini le périmètre de l'AFAFE et classé les terres. Actuellement, nous sommes dans la phase de création du nouveau plan de parcelles, en concertation avec les 700 exploitants et bientôt avec les 6 300 propriétaires concernés. Le nouveau plan sera soumis à une enquête publique en 2026 et la prise de possession des terres pourra se faire à partir de fin 2027. À l'issue de l'AFAFE, le cadastre sera mis en conformité avec le nouveau parcellaire et fera l'objet d'une publication officielle.

« Ma mission consiste à superviser l'AFAFE sur un périmètre allant jusqu'à 6 km de part et d'autre du Canal et traversant 73 communes, soit 34 000 hectares. »

Deux types de procédures sont suivies par le Canal : l'acquisition directe de parcelles (pour les surfaces non agricoles) et l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental.



©CD80

LES CHANTIERS SE PRÉPARENT

L'enquête publique environnementale, clôturée le 2 avril, a permis de présenter la démarche environnementale menée par la SCSNE pour la réalisation du Canal et de recueillir l'avis de tous. Le 2 mai dernier, la Commission d'Enquête a rendu son avis favorable assorti de 5 réserves et 8 recommandations. L'arrêté d'autorisation environnementale délivré par l'État est quant à lui attendu dans les prochains mois et permettra d'enclencher progressivement la phase de construction du Canal d'ici 2026.

PASSATION DE MARCHÉS DE TRAVAUX EN COURS

En parallèle des procédures administratives autorisant les travaux du Canal, la SCSNE mène des procédures de marchés publics pour sélectionner les entreprises chargées des travaux. Il s'agit d'une étape cruciale au cours de laquelle les candidatures sont examinées avec soin pour garantir qu'elles possèdent les compétences et ressources nécessaires et répondent au cahier des charges du Canal. Les dossiers de consultation des entreprises s'appuient sur les études de conception détaillée du Canal, réalisées en concertation avec les acteurs territoriaux entre 2020 et 2023, afin d'intégrer le Canal dans son environnement. Une fois les entreprises sélectionnées, le délai de démarrage du chantier peut varier de quelques semaines à plusieurs mois, en fonction des temps de préparation des travaux.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES SE POURSUIVENT

Pour préparer le terrain à l'arrivée des chantiers, certaines opérations sont menées en amont du démarrage des travaux. Ainsi, l'INRAP (Institut national de recherches archéologiques préventives) poursuit ses diagnostics archéologiques et effectuera des fouilles s'il y a lieu.

Des déviements de réseaux situés dans l'emprise du Canal sont également menés par les concessionnaires (gaz, eau, électricité, etc.) dès le mois de juin 2024, notamment à Nesle avec les travaux de GRT Gaz.

À partir de l'automne 2024, une fois les marchés de travaux passés, la préparation du chantier se poursuivra avec la démolition des bâtis sur les emprises du Canal, le déboisement, ou encore la poursuite de la libération du foncier.



Pour privilégier l'acheminement des matériaux du chantier par la voie fluviale, des quais travaux seront aménagés le long du canal du Nord à Languevoisin-Quiquery, Rouy-le-Petit et Péronne à partir du deuxième trimestre 2025, en complément du quai travaux d'Allaines réalisé en 2023.



UNE ORGANISATION MILLIMÉTRÉE

Entre les procédures administratives, la passation des marchés et les chantiers préparatoires, les aménagements environnementaux doivent également être pris en compte et planifiés pour respecter les cycles des espèces animales et végétales, tout en étant réalisés avant le démarrage des travaux pour certains. Les mares doivent par exemple être créées un an avant pour être fonctionnelles au moment du déplacement des espèces. Ainsi, entre l'automne 2024 et le printemps 2025, des mares, des micro-habitats et des haies seront aménagés.

Plus généralement, la réalisation du Canal se faisant simultanément en plusieurs points du tracé, le phasage et l'enchaînement des opérations nécessitent une grande précision. Le dialogue constant entre la SCSNE et les partenaires du territoire est essentiel pour coordonner le chantier avec la vie du territoire.

#LECANALAVECMOI

SUR LA VOIE DU CANAL SEINE-NORD EUROPE AUX ÉTANGS DE CLÉRY-SUR-SOMME

DU 28 JUIN AU 3 NOVEMBRE 2024

RUE ANNE-MARIE VION, CLÉRY-SUR-SOMME

La Société du Canal Seine-Nord Europe reste engagée dans sa démarche de partage avec le territoire et met en place un nouveau parcours informatif en accès libre aux étangs de Cléry-sur-Somme. Élaboré en partenariat avec le Département de la Somme et la Commune de Cléry-sur-Somme, ce circuit vous propose de découvrir le Canal et les ambitions de son projet environnemental au sein d'un « espace naturel sensible » emblématique du territoire.



DÉCOUVREZ CAPCANAL!

CANAL SEINE-NORD EUROPE

Si le Canal m'était conté...

Tous les deux mois, recevez l'actualité du Canal Seine-Nord Europe dans votre boîte mail.

Je m'abonne à la newsletter CapCanal!

Partenaires financiers



SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE